

## FESTIVAL

## Qui pour succéder à Lissner à Aix ?

En novembre dernier, le directeur du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence renonçait à son poste pour se consacrer à ses nouvelles - et très prenantes - fonctions de surintendant du Teatro alla Scala de Milan. On attend, depuis, la nomination de son successeur. Pressés de toutes parts, le ministre de la Culture et le président du conseil d'administration du festival devraient prendre rapidement une décision. La partie devrait se jouer entre le directeur du théâtre bruxellois de La Monnaie, Bernard Focroule, le directeur de l'opéra Bastille, Gérard Mortier, le chef de l'orchestre baroque Les Arts Florissants, William Christie, et l'ancien directeur de l'opéra de Paris, Hugues Gall. Photo S. SPITERI



## JUSTICE

## Le doute gagne au procès de l'incendie de La Motte

Réquisitoire ce matin contre le jeune employé communal accusé d'avoir allumé un feu en 2003 dans les Maures

Et si la justice se trompait ? Si ce jeune accusé en chemise blanche n'était finalement pas l'incendiaire de La Motte, une commune du Var d'où, le 28 juillet 2003, était parti un terrible incendie qui allait ravager 2 000 hectares du massif des Maures ? A l'heure où l'avocat général Michel Raffin va, ce matin, réclamer la condamnation de Stéphane Audibert et le jeune employé communal en cour vingt ans de réclusion criminelle -, ces questions ne peuvent que tarauder les jurés de la cour d'assises du Var. Au moment où la France est submergée par l'émotion de la déposition des innocents d'Outreau, ces cinq femmes et quatre hommes appelés à juger Stéphane Audibert doivent plus que jamais redouter l'erreur judiciaire.

En trois jours d'audience, le dossier d'enquête - qui avait valu aux gendarmes des félicitations de la part de Nicolas Sarkozy et des promotions - a été essoré mais n'a apporté aucune certitude. Du coup, la tension est grande : le président Jean-Luc Tournier se fait agressif dans ses questions, M<sup>me</sup> Florence Leroux-Ghristi, défenseur de l'accusé, est au bord de l'incident lorsqu'on dévoile une nouvelle

pièce accusatoire, forgée le jour même par le commandant de la caserne du Muy.

"J'ai jamais allumé un quelconque feu", clame sans cesse l'accusé, confronté à l'analyse métrique de son emploi du temps le jour des faits. Le 28 juillet 2003, autour de 18h10, heure de départ du feu, Stéphane Audibert donnait à manger à ses chiens. Son père et un ami le confirment : arrivés à la maison familiale vers 18 heures, ils l'avaient vu près du chenil.

## Petits mensonges

A 18h26, un copain invité à l'apéro appelle pour dire qu'il sera en retard. "Stéphane m'a signalé de la fumée en direction du Rouet", explique Jérôme qui a entendu "des personnes parler derrière", confirmant la présence de Stéphane chez lui. La déposition de Christian Petitgenet, que Stéphane Audibert avait appelé à 18h38, est accusatrice : "Il m'a dit qu'il y avait le feu aux Demoiselles". Du pain béni pour l'avocat général qui, ce matin, dira qu'à cette heure-là, seul celui qui avait allumé le feu pouvait être aussi précis sur sa localisation. Mais le père de l'accusé soutient avoir lui-même estimé, depuis la terrasse de

la maison, que "c'était aux Demoiselles car c'est là qu'est mon travail".

Sent-il l'accusation fléchir, le président de la cour d'assises pointe, une à une, les variations de l'accusé dans ses dépositions. Des contradictions qui deviennent dans la bouche du magistrat de "très nombreuses versions". L'accusé est le premier à reconnaître ses mensonges en garde à vue sur le braconnage ou d'autres détails : "Je n'avais aux gendarmes car je ne croyais jamais que ça allait aller en arriver là. Je ne voulais pas dérouter toute ma vie". Le président fait flèche de tout bois, comme les souvenirs de ce chasseur de grives ayant, un jour d'hiver, surpris, un homme regroupant des herbes sèches et du journal froissé. "Je ne peux affirmer que c'était Stéphane Audibert mais on disait que depuis qu'il avait été viré des pompiers, il allumait des feux", avait raconté ce chasseur.

Faute d'une preuve scientifique, les jurés, qui rendront leur verdict ce soir, devront faire un tri délicat entre un fouillis de rumeurs et les suspicions sérieuses. Une tache rude car la justice, en envoyant Stéphane Audibert aux assises, a voulu faire un exemple. Luc LEROUX

## La voyante et la cassette au procès Alessandri

Devant la cour d'assises du Vaucluse, au troisième jour du procès d'Edwige Alessandri, née Jeanneau, accusée d'avoir tué, à Pernes-les-Fontaines, au cours de la nuit du 16 au 17 juillet 2000 son mari Richard, puis d'avoir modifié la scène du crime, aucun mobile ne s'est encore dessiné.

Après avoir évoqué la personnalité de l'accusée et étudié la psychologie de cette femme, âgée de 46 ans et celle de ses deux enfants, Brice, 17 ans et Yohann, 23 ans, issu d'un premier lit, les débats ont porté, hier, sur les relations entre les familles d'Edwige et celle de Richard Alessandri. Deux familles qui se sont côtoyées, "sans plus", pendant dix-sept ans et se sont déchirées après le drame. De nombreuses rumeurs sont apparues, la famille Jeanneau reprochant notamment à la mère de Richard de n'avoir eu de cesse de le solliciter pour combler les dettes familiales.

## Appel à un détective

Edwige, qui a le sens de la famille, comprenait que Richard apure ainsi la dette car il adorait son grand-père et lui devait cela. Mais il a tout de même versé près de 2 millions de francs (305 000 d'euros).



Yohann, le fils de l'accusée, aurait subi des pressions pour qu'il se rétracte. Photo A. ESPOSITO

Humiliée de voir sa fille jetée en prison et de devoir côtoyer "des gens comme ça" lors des parloirs, Mme Jeanne Jeanneau va tout mettre en œuvre pour la sortir de là. Quitte à faire des pressions sur Yohann, qui venait d'accuser sa mère, afin qu'il se rétracte. Si, à la barre, le souvenir s'est émoussé, les écoutes téléphoniques demeurent et attestent de cette volonté. Mme Jeanneau n'en démord pas. Sa fille est innocente. Elle a ainsi fait appel à un détective

## ENQUETE

## Le meurtrier présumé de Jaoued mis en examen

Laurent Lami, le meurtrier présumé de Jaoued Kribel, tué dans la nuit de samedi à dimanche dernier d'un coup de couteau dans la région du cœur à Villelaure, village du sud Luberon proche de Pertuis, a été mis en examen hier matin pour homicide volontaire par le juge d'instruction Jean Talon du tribunal de grande instance d'Avignon et écroué au centre pénitentiaire de Vaucluse au Pontet. Le mis en cause, un homme de 38 ans demeurant à Villelaure,

s'était rendu aux gendarmes qui l'avaient rapidement identifié.

## Mobile encore flou

Hier matin, lors de son audition par le magistrat instructeur et en présence de son avocat, M<sup>me</sup> Jean-Michel Ambrosino substituant le bâtonnier Patrick Gontard, cet homme considéré comme sans histoire travaillant dans une station-service a reconnu les faits. Il aurait porté ce coup de couteau mortel dans

une voiture suite à une altercation par un réflexe de peur et sans intention de donner la mort. Le mobile de l'altercation, encore assez flou, devrait être précisé lors de l'instruction. Considérant la gravité du geste et ses conséquences, cet homme a été placé en détention provisoire. Rappelons que les proches et les amis de la victime organisent un rassemblement en sa mémoire cet après-midi à Pertuis. J.-L.P.

## EDUCATION

## Les futurs profs de sport manifestent

Quelque deux cents étudiants en éducation physique de l'académie d'Aix-Marseille ont interrompu hier matin l'épreuve écrite du concours interne du Capes d'éducation physique à Aix. Ces étudiants entendaient protester, tout comme les candidats, contre les réductions du nombre de postes offerts dans leur discipline, selon les chiffres des syndicats. Les jeunes gens ont bruyamment manifesté sous les fenêtres des salles d'examen, au son de leurs sifflets de futurs professeurs de sport, de pétards et autre cornes de brume, tandis que certains de ceux qui devaient composer jetaient les sujets par les fenêtres du centre d'examen. Les étudiants espèrent par leur action avoir invalidé l'épreuve au niveau national. Photo AFP



## TRANSPORT

## La SNCM veut reconquérir son rang sur la Corse

Corsica Ferries est la première compagnie à desservir l'île avec près de 60 % du marché. La compagnie publique, en cours de privatisation, est condamnée à l'effort. Etat des lieux

En 2005, le nombre global de passagers acheminés par voie maritime sur la Corse, s'est élevé à 5,937 millions. Soit une légère progression de 0,7 % bien plus encourageante qu'il y paraît. L'année 2004, en effet, s'était achevée sur un total de 5,893 millions de passagers transportés, mais avec un recul de 6 % par rapport à 2003 qui fut une année record. Enfin et surtout, le score de 2005 englobe le conflit de la SNCM lié à sa privatisation.

Dans ce contexte qui laisse à penser que le marché corse évolue "et qu'il existe des possibilités qui ne demandent qu'à être développées, notamment en avant saison", dixit Pierre Mattei, le directeur général de Corsica Ferries, deux faits retiennent l'attention. Le premier est que la compa-

gnie Corsica Ferries a transporté 1,32 million de passagers vers les ports corses (+21,78 %), alors que la SNCM totalise 795 227 passagers, soit une chute de 18 %. Du coup, Corsica détient 56,95 % du marché hexagonal, devant la SNCM (34,6 %) et la CMN (8,45 %). Qui plus est, avec la prise en compte des lignes italiennes, Corsica a achevé l'an passé plus de 2 millions de passagers. Un record et une première. "Malgré l'annulation de 14 traversées du fait du blocage des ports de Corse, nous avons progressé de 22 %", se réjouit Pierre Mattei. Qui dans la foulée confirme une augmentation des capacités pour la saison à venir et l'achat prochain d'un nouveau navire.

Second constat enfin : Toulon est devenu le premier port pour la Corse avec 785 357 passagers accueillis. Il devance Marseille dont un rapide bilan souligne la perte de 50 000 passagers de lignes régulières. Là encore, les crises marseillaises ont pesé lourdement.

## Période charnière

Tel est le paysage mouvant et de plus en plus concurrentiel dans lequel la SNCM, en cours de privatisation, s'attache à dessiner son futur.

A ce jour, le tandem "Butler Capital Partners-Veolia Transports" choisi par l'Etat pour reprendre la SNCM, continue à se familiariser avec la compagnie. Un pacte social est en cours d'élaboration avec les syndicats et l'objectif d'une entreprise à l'équilibre financier en 2009 a été fixé. Les contours d'un plan de modernisation ont aussi été



En 2005, Toulon est devenu le premier port pour la Corse devant Marseille. Photo Serge MERCIER

## AMENAGEMENT

## Des grands patrons pour "aider" Euromed

Retrouvant le fauteuil de président d'Euroméditerranée au mois de décembre, Renaud Muselier, premier adjoint au maire de Marseille, n'a pas perdu de temps. Il a déjà élaboré les premiers grands axes autour desquels va s'articuler sa stratégie de développement pour la troisième étape de cette opération d'intérêt nationale visant à redynamiser Marseille et sa région, opération qui fête ce week-end ses dix ans d'existence. Parmi les réflexions à engager, le président de l'établissement public souhaite "dans le courant 2006 faire des propositions pour élargir le périmètre d'Euroméditerranée".

Aujourd'hui, ce territoire est de 310 hectares. Dix ans après le coup d'envoi de ce programme d'aménagement et de développement économique dont l'action est située en centre ville, sur le littoral portuaire et se poursuit vers la Belle-de-Mai et Saint-Charles, les experts constatent que pour optimiser sa pertinence et atteindre une masse critique, il ne serait pas incongru de l'étendre à des quartiers à proximité. Une hypothèse que Renaud Muselier est prêt à défendre lors du prochain conseil d'administration prévu au printemps.

## Lobbying

D'ici là, il souhaite mobiliser autour de lui "des talents français internationalement reconnus" en créant un comité stratégique réunissant de grands patrons français, champions du monde dans leur catégorie. Ce comité comptera parmi ses mem-



Renaud Muselier veut élargir le périmètre d'Euroméditerranée à Marseille. Photo Patrick GHERDOUSI

bres Patrick Ricard qui dirige Pernod-Ricard, Jacques Saadé de la CMA-CGM, Robert Louis-Dreyfus l'industriel qui investit dans l'OM, Henri Proglio pdg de Veolia Environnement, Pierre Bellon fondateur de la Socheco, le cinéaste Luc Besson, Jean Peyrelevade, l'ex dirigeant du Crédit Lyonnais, le Banquier Bernard Maurel. Cette structure aura une action de conseils, d'analyse et de lobbying au profit de Marseille et se réunira deux à trois fois par an. Par ailleurs, fort de son expérience ministérielle ainsi que de ses réseaux nationaux et internationaux, l'ex-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères entend s'appuyer sur le réseau diplomatique pour accélérer le développement international d'Euromed et ambitionne de créer "un pôle humanitaire à vocation euroméditerranéenne". Il veut aussi mettre en œuvre "une synergie" avec le monde culturel, le pôle bancaire et les autres projets industriels tels qu'Iter pour pouvoir "aller plus loin".

Marjory CHOURAQUI

## AERIEN

## Prix cassés sur Marseille-Bruxelles

La compagnie SN Brussels Airlines a annoncé hier des baisses de tarif conséquentes sur son réseau européen : la réduction peut aller jusqu'à 45 % du prix de base pour les passagers réservant leurs sièges au moins deux mois à l'avance. Le trajet Marseille-Bruxelles est ainsi offert à partir de 70 euros, toutes taxes comprises. Et à la différence de ses rivales à bas coût, la compagnie belge s'engage à bloquer à ces tarifs 800 000 des 5,5 millions de sièges disponibles dans l'année. SN Brussels dessert l'aéroport de Marseille-Provence à raison de trois rotations quotidiennes. Avec succès, plus de 72 000 passagers ayant emprunté cette ligne en 2005.

## Desserte maritime de la Corse

## Evolution des parts de marché France

	2000	2004	2005	Passagers transportés 2005
■ Corsica Ferries	12,09%	47,77%	56,95%	1 320 959 (+ 21,78%)
■ SNCM	82,21%	42,88%	34,60%	795 227 (- 18%)
■ CMN	5,70%	9,34%	8,45%	184 469 (- 9,2%)



## Trafic SNCM total en 2005

(Corse + Maghreb)

1 075 058 passagers

Algerie	176 666	(+ 11,76%)
Tunisie	103 165	(+ 8,31%)

ébauchés.

Reste à opérer le basculement du public dans le privé. Il devrait intervenir dans la foulée de la publication par la Collectivité Territoriale de Corse, du cahier des charges de la future délégation de service public. La

date avancée est celle du 27 février. Mais elle pourrait intervenir dans la première semaine de mars.

C'est en tout cas à partir de ce document que sera lancé l'appel d'offres qui décidera du ou des bénéficiaires des subventions

## OFFENSIVE SUR LES PRIX

La SNCM entame 2006 avec une campagne de promotion dont le client retiendra surtout le prix de base : 4,5 euros hors taxe la traversée simple pour un passager, effectuée au départ de Nice à bord du dernier navire à grande vitesse (NGV) de la flotte. Il s'agit d'une offre lancée il y a quatre jours et limitée à 50 000 places. Quant au NGV Liamone, il effectuera un cycle de 500 traversées, soit une centaine de plus qu'en 2005, du 14 avril au 30 septembre. J.-L.C.

## ECONOMIE

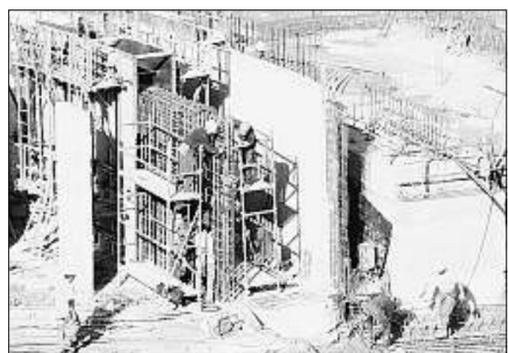
## Des emplois du BTP suspendus à la TVA à 5,5 %

La disparition de ce taux réduit entraînerait un ralentissement de l'activité et une diminution des emplois

Les entreprises du bâtiment vont devoir patienter jusqu'à mardi prochain, date de la réunion des ministres européens des finances, pour savoir si la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation est maintenue. Une question d'autant plus cruciale qu'elle est couplée avec la baisse de la TVA dans la restauration, actuellement à 19,6 %. Le candidat Chirac, lors de la campagne présidentielle de 2002, s'était alors engagé à la réduire aussi à 5,5 %. Les acteurs du bâtiment, par l'intermédiaire de leurs représentants, la Capest (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FFB (Fédération Française du Bâtiment), mettent actuellement tout leur poids dans la balance pour obtenir gain de cause. Portés par une excellente conjoncture.

## Problèmes et pertes

"Notre activité a progressé de 6 % en 2005, nous permettant de réaliser un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros, souligne ainsi René Nostriano, président de la Fédération du BTP 13. Le BTP dans les Bouches-du-Rhône regroupe aujourd'hui 48 000 actifs (9 000 entreprises), soit 43 % du total des actifs du BTP en région Paca. "Les carnets de commandes des entreprises sont su-



La disparition de la TVA réduite dans le bâtiment s'accompagnerait, selon les entreprises, d'un retour du travail non déclaré. Photo J.-E. ELY

périeurs à huit mois, du jamais vu depuis vingt ans, ajoute-t-il. Les perspectives pour 2006 et 2007 sont très bonnes. Le seul problème pourrait être la non-reconduction de la TVA à 5,5 %. Cela entraînerait la perte de 80 000 emplois au niveau national dont 3 000 dans les Bouches-du-Rhône." D'après une enquête Sofres réalisée à la demande de la FFB auprès de 20 000 ménages, 47 % d'entre eux se disent, en effet, prêts à abandonner tout ou partie des travaux prévus si la TVA remonte à 19,6 % tandis que 10 % y renonceraient complètement et 37 % en réduiraient l'ampleur. Un cas de figure que

les entrepreneurs du bâtiment, petits ou grands, envisagent avec anxiété dans une région où le BTP joue le rôle de locomotive économique. Sans compter que la disparition de la TVA à 5,5 % favoriserait le retour du travail non déclaré. En France, depuis 1999, le nombre d'infractions constatées dans le secteur de la construction a été réduit de moitié contre une baisse d'un tiers dans l'ensemble des autres secteurs.

Très soucieuses d'attirer les jeunes, les entreprises du BTP ont, en outre, décidé de faire de 2006 l'année de l'intégration des femmes sur les chantiers. Emmanuelle QUEMARD